

## PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal du 31 mars 2025

Désignation du secrétaire de séance : Karin BÉGÉ

Ouverture de la séance à 18h

Présents : Karin BÉGÉ, Marc BOUCHET, Philippe CASTANON, Sébastien FORESTIER, Jean-Paul GUIBAL, Sylvette LACOMBE, Pascal LEROY, Jacques LIN, Jacky MARTIN, Dominique RATTO-CRÉPIN, Sophie TEULADE, Élise VINCENOT-DUPRÉ

Absents excusés : Laurent CHARBONNIER donne procuration à Dominique RATTO-CRÉPIN

Absente : Audrey BERNARD, Lydie VIALA

Le conseil municipal à l'unanimité approuve l'ajout, à l'ordre du jour, d'une délibération relative à une demande d'aide pour les voyages des collégiens de la commune.

### Ordre du jour :

- Délibération relative à l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 6 février 2025
- Délibération relative à l'autorisation du Maire (*engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement*) - Budget M49
- Délibération relative à l'approbation du compte financier unique 2024 du budget M 49
- Délibération relative à l'affectation du résultat du budget M 49 de 2024 sur le budget primitif 2025
- Délibération relative à l'approbation du compte financier unique 2024 du budget M 57
- Délibération relative à l'affectation du résultat du budget M 57 de 2024 sur le budget primitif 2025
- Délibération relative au renouvellement de la convention de téléassistance avec l'association Bonjours
- Délibération relative à l'achat d'un véhicule communal
- Délibération relative à la révision du loyer d'un logement communal
- Délibération relative à une demande d'aide pour les voyages des collégiens de la commune
- Questions diverses

### Délibération 2025. 013 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 6 février 2025

Le Maire énonce les différentes délibérations prises lors du conseil municipal du 06.02.2025. Il propose de les valider ainsi que le procès-verbal de la réunion de ce même jour.

**Vote POUR à l'unanimité**

### Délibération 2025. 014 Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement budget M49

Le Maire rappelle que, jusqu'à l'adoption du budget 2025, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 44 864.90€

**Vote POUR à l'unanimité**

### Délibération 2025. 015 Approbation du compte financier unique 2024 du budget M 49

Le Maire rappelle que le CFU correspond à la fusion des compte de gestion et compte administratif. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable

Sous la présidence de la 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, le conseil municipal examine les résultats qui s'établissent comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 378 679.22 € Recettes : 384 514.61 € Résultat 2024 : + 5 835.39 €

Excédent reporté : + 24 469.87 € Résultat cumulé : + 30 305.26 €

Investissement

Dépenses : 286 286.25 € Recettes : 298 604.86 € Résultat 2024 : + 12 318.61 €

Excédent reporté : + 156 459.63 € Résultat cumulé : + 168 778.24 €

**Vote POUR à l'unanimité (le maire sort de la salle et ne prend pas part au vote)**

### Délibération 2025.016 Affectation du résultat du budget M 49 de 2024 sur le budget primitif 2025

L'affectation de résultat se fait de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, suite aux résultats de clôture de l'année N, et s'effectue sur le budget N+1, selon le besoin de financement de la section d'investissement.

Les résultats cumulés de clôture du budget M49 pour l'année 2024 :

Fonctionnement : Excédent cumulé de clôture : + 30 305.26 €

Investissement : Excédent cumulé de clôture : + 168 778.24 €

Au vu des résultats, Considérant que la section d'investissement est excédentaire, Philippe CASTANON, le maire, propose, de ne pas affecter une partie de l'excédent de Fonctionnement vers la section d'investissement au budget 2024 et de reporter sur ce dernier,

Fonctionnement recettes au 002 : 30 305.26 €

Investissement recettes au 001 : 168 778.24 €

**Vote POUR à l'unanimité**

### Délibération 2025.017 Approbation du compte financier unique 2024 du budget M 57

Le Maire rappelle que le CFU correspond à la fusion des compte de gestion et compte administratif. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable

Sous la présidence de la 1<sup>ère</sup> adjointe au maire, le conseil municipal examine les résultats qui s'établissent comme suit :

Fonctionnement

Dépenses : 779 170.33 € Recettes : 1 064 537.56 € Résultat 2024 : + 285 367.23 €

Excédent reporté : + 285 367.23 € Résultat cumulé : + 1 072 939.13 €

Investissement

Dépenses : 412 662.54 € Recettes : 190 775.10 € Résultat 2024 : - 221 887.44 €

Excédent reporté : + 12 060.01 € RAR en dépenses : 20 000 € Résultat cumulé : - 229 827.42 €

**Vote POUR à l'unanimité (le maire sort de la salle et ne prend pas part au vote)**

## Délibération 2025.018 Affectation du résultat du budget M 57 de 2024 sur le budget primitif 2025

L'affectation de résultat se fait de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, suite aux résultats de clôture de l'année N, et s'effectue sur le budget N+1, selon le besoin de financement de la section d'investissement. Les résultats cumulés de clôture du budget M14 pour l'année 2024 :

Fonctionnement : Excédent cumulé de clôture : 1 072 939.13 €

Investissement : Déficit cumulé de clôture : - 229 827.43 €

Considérant que la section d'investissement est déficitaire,

Philippe CASTANON, le maire, propose, d'affecter une partie de l'excédent de Fonctionnement vers la section d'investissement au budget 2025 et de reporter sur ce dernier,

Fonctionnement recettes au 002 : 843 111.17 € (1 072 939.13 – 229 827.43)

Investissement recettes au 1068 : 229 827.43 €

Investissement dépenses au 001 : 209 827.43 €

**Vote POUR à l'unanimité**

## Délibération 2025.019 Renouvellement de la convention de téléassistance avec l'association Bonjours

Le Maire rappelle la délibération 2021.036, actant une convention de communication de Téléassistance avec Présence 30. Cette convention renouvelée par tacite reconduction chaque année dans la limite de 4 ans est à renouveler en 2025.

Dans ce laps de temps, l'organisme « Présence 30 » est devenu « Bonjours ». Il présente au conseil la convention de partenariat. Mr le Maire indique que 1 personne bénéficie d'équipement et de suivi sur la commune.

**Vote POUR à l'unanimité**

## Délibération 2025.020 Achat d'un camion

Le maire expose que le véhicule communal IVECO nécessite d'être renouvelé (trop de réparations et dangereux pour les conducteurs : benne arrachée, démarreur HS, dysfonctionnements des feux de signalisation, fuite sur direction hydraulique,...)

Le garage GMR fait une proposition de vente d'un camion ISUZU M21 TE 120ch à 41880€ TTC, avec reprise du véhicule communal en l'état pour 2500€ à déduire.

**Vote POUR à l'unanimité**

## Délibération 2025.021 Révision du loyer d'un logement communal

Le maire présente le départ du locataire occupant l'un des appartements de l'ancienne mairie sis 1 Rue des Fontaines à Monoblet, au 31mars 2025. Des travaux de rénovation vont y être effectués en régie interne. Il propose que le loyer soit revalorisé à 450€ à partir du 1<sup>er</sup> avril 2025

**Vote POUR à l'unanimité**

## Délibération 2025.022 Demande d'aide pour les voyages des collégiens de la commune

Monsieur le Maire expose la demande de Madame la Principale du Collège La Galaberte de St Hippolyte du Fort quant à une participation de la commune au financement de deux voyages scolaires (Branneburg en Allemagne du 3 au 10 avril 2025, et Najac en Aveyron du 19 au 23 mai).

Les collégiens de la Commune concernés par ces voyages sont au nombre de 7 (1 pour l'Allemagne, 6 pour l'Aveyron). La participation de la commune est proposée à 50€ par élève, soit un total 350€.

**Vote POUR à l'unanimité**

## Questions diverses :

- Karin BÉGÉ relate la visite ce 31 mars d'une femme médecin qui pourrait être intéressée par 3 jours de consultations à Monoblet. A suivre, car la secrétaire a essayé en vain de la recontacter.
- La Plante grimpante que le personnel de la CCPC avait laissé dans l'entrée de la nouvelle Mairie sera récupérée pour le hall de la médiathèque
- Projet « Habitat inclusif » : une réunion de présentation par la SEMIGA aura lieu le 14/04 à 14h. L'ensemble du conseil y est convié.
- Hangars photovoltaïques : les deux permis de construire sont obtenus (délai de 2 à 3 ans pour les travaux). On attend le démarrage par l'entreprise en charge des projets
- La construction du bâtiment annexe de la salle culturelle va démarrer dans les prochaines semaines
- La course de la maison médicale, suite aux pluies importantes de ces dernières semaines, glisse (humidité, mousse).

*L'ordre du jour étant épuisé,  
Mr le Maire lève la séance à 18h50*